Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Rentrée : 20,3 M€ pour les familles vauclusiennes



Ce mardi 18 août, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) arrive dans certains foyers. En Vaucluse, 27 066 familles bénéficient de cette aide versée sous condition de ressources et concerne 42 322 enfants. Au total, la Caisse d'allocations familiales injecte 20,3M€, dans le département, pour contribuer aux dépenses de rentrée. L'ARS concerne les enfants et adolescents de 6 à 18 ans, qu'ils soient écoliers, étudiants ou apprentis, sous réserve des conditions d'attribution.

La rentrée rime avec cartables, chaussures, fournitures, vêtements, équipement informatique, autant d'outils indispensables pour les élèves à la rentrée … qui font trembler les familles aux revenus modestes, l'Allocation de rentrée scolaire propose alors d'absorber une partie du surcroît de dépenses.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Un coup de pouce qui tombe à point nommé

En Vaucluse, l'enveloppe avait atteint 20,3M€ pour 42 322 enfants, issus de 27 066 familles au titre de versement de la rentrée scolaire 2025. Pour la rentrée 2026, le calendrier national reste fixé au 18 août en métropole. Les montants ont, eux, été actualisés : 426,87€ pour un enfant de 6 à 10 ans, 450,41€ de 11 à 14 ans et 466,02€ de 15 à 18 ans. L'allocation progresse avec l'âge, en fonction des dépenses supposées liées à la scolarité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Copyright Magnific

Jusqu'à 466€ par enfant
Pour bénéficier du taux plein en 2026, les ressources prises en compte sont celles de 2024. Le plafond s'établit à 28 956€ pour un enfant à charge, 35 638€ pour deux enfants et 42 320€ pour trois enfants. Il augmente ensuite avec le nombre d'enfants. Un dépassement modéré du plafond ne signifie d'ailleurs pas nécessairement une exclusion. La Caf prévoit une ARS à taux réduit, calculée de manière dégressive en fonction des revenus.

Une aide qui paie concrètement la rentrée
Une étude de la Caf Vaucluse menée auprès de 2 000 familles bénéficiaires démontre que l'allocation représente, en moyenne, un tiers du budget annuel consacré à la scolarité. Les dépenses se concentrent notamment sur les vêtements, les fournitures scolaires et les équipements numériques. Egalement, la moitié des familles bénéficiaires sont monoparentales. Sans cette aide, deux familles sur trois auraient dû réduire davantage leurs autres dépenses, rogner sur les achats de rentrée ou renoncer à certaines activités extrascolaires.

Des démarches réduites au minimum
Pour les enfants âgés de 6 à 15 ans, le versement est automatique lorsque la famille remplit les conditions et que son dossier Caf est à jour. Cependant, si un enfant entre en CP avant d'avoir atteint 6 ans, les parents devront transmettre à la Caf, un certificat de scolarité. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les parents auront à confirmer, en ligne, qu'ils poursuivent leur scolarité, un apprentissage ou des études.
Tous les renseignements ici. Droit et prestations ici.
Mireille Hurlin